

## Grand concours d'écriture « Étonnants Classiques » Collège : Sixième-Cinquième et Quatrième-Troisième

Guidez vos élèves de collège dans la rédaction d'un récit sur le thème « Héroïnes et héros ordinaires » ! Du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2024, participez avec votre classe à notre grand concours et gagnez peut-être la visite d'un·e conteur·se ou d'un·e comédien·ne professionnel·le dans votre établissement. Le descriptif du concours et les modalités de participation sont précisés ci-dessous.

### 1. Société organisatrice

Éditions Flammarion, société anonyme au capital de 10 758 310 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 321921546, dont le siège social est situé au 82, rue Saint-Lazare, 75 009 Paris (ci-après dénommée « la Société organisatrice ») organise un concours gratuit, du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2024, sans obligation d'achat à l'occasion de la parution des recueils *Les Mille et Une Nuits*, *Ali Baba*, *Aladdin*, *Sindbad*, *Le Pêcheur* et *Nouvelles réalistes et fantastiques* dans la collection « Étonnants Classiques ».

### 2. Descriptif du concours

#### Principe général

Les professeur·e·s enseignant au collège peuvent faire participer leur classe en soumettant un texte original qui aura été rédigé par leurs élèves et qui répondra au sujet détaillé ci-après pour la catégorie correspondant au niveau de leur classe.

Les catégories sont les suivantes :

- Sixième-Cinquième : conte merveilleux ;
- Quatrième-Troisième : nouvelle à chute.

La Société organisatrice réunira un jury qui lira l'ensemble des participations soumises et qui sélectionnera et classera **4 participations lauréates dans chaque catégorie**. Les classes dont les participations auront été distinguées recevront les gratifications suivantes.

#### ► **Catégorie « Sixième-Cinquième : conte merveilleux »**

- **1<sup>er</sup> prix** : visite d'un·e conteur·se professionnel·le pour une séance de contes et réception d'un recueil imprimé regroupant les 4 participations lauréates (1 exemplaire par élève).
- **2<sup>e</sup> prix** : réception d'un recueil de contes au choix (d'une valeur unitaire comprise entre 2,80 € et 3,70 € TTC) parmi une sélection de titres parus dans la collection « Étonnants Classiques » (1 exemplaire par élève) et réception d'un recueil imprimé regroupant les 4 participations lauréates (1 exemplaire par élève).
- **3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> prix** : réception d'un recueil imprimé regroupant les 4 participations lauréates (1 exemplaire par élève).

#### ► **Catégorie « Quatrième-Troisième : nouvelle à chute »**

- **1<sup>er</sup> prix** : visite d'un·e comédien·ne professionnel·le pour une lecture de nouvelles et réception d'un recueil imprimé regroupant les 4 participations lauréates (1 exemplaire par élève).
- **2<sup>e</sup> prix** : réception d'un recueil de nouvelles au choix (d'une valeur unitaire comprise entre 2,80 € et 4 € TTC) parmi une sélection de titres parus dans la collection « Étonnants Classiques » (1 exemplaire par élève) et réception d'un recueil imprimé regroupant les 4 participations lauréates (1 exemplaire par élève).
- **3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> prix** : réception d'un recueil imprimé regroupant les 4 participations lauréates (1 exemplaire par élève).

Les recueils ne pourront être ni vendus ni échangés.

#### Calendrier

Le concours ouvre le **1<sup>er</sup> octobre 2023**.

**Les participations pourront être soumises à la Société organisatrice du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2024**, selon les modalités détaillées ci-après.

Le jury réuni par la Société organisatrice rendra sa sélection le **30 avril 2024**. Les professeur·e·s des classes gagnantes seront prévenu·e·s par mail.

Les classes gagnantes recevront leur gratification **avant la fin de l'année scolaire 2024**.

### Sujets détaillés

#### ► Catégorie « Sixième-Cinquième : conte merveilleux »

Les élèves inventeront et rédigeront un conte merveilleux. Leur production écrite se présentera sous la forme d'une narration en prose. Elle s'inscrira dans l'univers merveilleux traditionnel du conte (pouvoirs magiques, animaux parlants, créatures imaginaires par exemple). Elle reprendra aussi la structure du conte : situation initiale et élément perturbateur, péripétie, solution et situation finale. L'histoire soumise au jury sera achevée.

En hommage aux 4 contes que sont « Ali Baba », « Aladdin », « Sindbad » et « Le Pêcheur », figurant dans *Les Mille et Une Nuits*, le conte devra comporter les motifs suivants :

- **une héroïne ou un héros ordinaire ;**
- **une ruse ;**
- **une créature merveilleuse ;**
- **un récit enchâssé.**

Cette production écrite comptera **au minimum 3 000 signes** (espaces comprises) et **au maximum 35 000 signes** (espaces comprises). Elle sera saisie sous la forme d'un fichier de traitement de texte, qui sera soumis à la Société organisatrice selon les modalités détaillées ci-après.

**Une seule participation par classe pourra être soumise.**

#### ► Catégorie « Quatrième-Troisième : nouvelle à chute »

Les élèves inventeront et rédigeront une nouvelle à chute. Leur production écrite se présentera sous la forme d'une narration en prose. Elle pourra relever du registre réaliste ou du registre fantastique. Elle respectera les caractéristiques du genre de la nouvelle : action resserrée, petit nombre de personnages, tension croissante vers une fin marquante. L'histoire soumise au jury sera achevée.

En hommage aux 6 nouvelles que sont « La parure », « Le papa de Simon », « Aux champs », « Mademoiselle Cocotte », « La main d'écorché » et « Le Horla », figurant dans *Nouvelles réalistes et fantastiques* de Guy de Maupassant, la nouvelle devra comporter les motifs suivants :

- **une héroïne ou un héros ordinaire ;**
- **une narration à la première personne (du singulier ou du pluriel) ;**
- **un retournement final inattendu.**

Cette production écrite comptera **au minimum 4 000 signes** (espaces comprises) et **au maximum 40 000 signes** (espaces comprises). Elle sera saisie sous la forme d'un fichier de traitement de texte, qui sera soumis à la Société organisatrice selon les modalités détaillées ci-après.

**Une seule participation par classe pourra être soumise.**

### Sélection des participations gagnantes par le jury

Le jury sera composé de 6 professionnel·le·s de l'édition.

Pour sélectionner les participations gagnantes, le jury prendra en compte les aspects suivants :

- respect des sujets détaillés ci-dessus selon la catégorie correspondant au niveau de la classe ;
- respect de l'orthographe et de la grammaire ;
- intérêt et inventivité du récit ;
- richesse et précision de la langue.

Le jury ne justifiera pas son choix.

**L'enseignant·e qui aura soumis une production lauréate sera contacté·e par mail** par la Société organisatrice. **Si un·e professeur·e participant·e n'a pas été contacté·e après le 1<sup>er</sup> mai 2024, il·elle saura que la participation de sa classe ne figurera pas parmi les participations lauréates.**

### 3. Modalités techniques de participation

Ce concours est annoncé dans la newsletter du **28 septembre 2023** ainsi que sur le site Flammarion Enseignants à la page <https://editions.flammarion.com/Enseignants/A-la-une/Concours-d-Ecriture-Etonnants-Classiques-2024>.

Ce concours est exclusivement ouvert à toute personne physique majeure enseignant le français au collège dans un établissement de France métropolitaine, de Corse, des DROM-COM ou dans un établissement français à l'étranger.

La participation au concours implique pour toute classe participante (élèves et professeur·e) l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Pour participer à ce concours, l'enseignant·e respectera le calendrier suivant. **Au plus tard le 31 mars 2024, 23h59 (UTC+1), l'enseignant·e envoie un mail à l'adresse [concours-enseignants@flammarion.fr](mailto:concours-enseignants@flammarion.fr)**, avec le contenu suivant :

- la mention « Concours Étonnants Classiques 2024 » en objet du mail ;
- son nom, son prénom ;
- le nom et l'adresse de l'établissement de la classe participante ;
- le nom de la classe participante (par exemple « 6<sup>e</sup> C ») et le nombre d'élèves qui la composent.

**En pièce jointe de ce mail, l'enseignant·e soumettra le texte rédigé par sa classe dans un fichier de traitement de texte.** Les 3 seuls formats acceptés pour ces fichiers sont ODT, Word et PDF.

**Par l'envoi de ce mail, l'enseignant·e de la classe participante confirme** qu'il·elle accepte le règlement présent du concours et qu'il·elle a obtenu l'autorisation, émanant des élèves majeur·e·s et des représentant·e·s légaux des élèves mineur·e·s, pour :

- l'envoi de leur production écrite à la Société organisatrice ;
- la diffusion éventuelle du texte complet produit par les élèves dans le recueil distribué aux 4 classes lauréates ;
- la diffusion éventuelle d'extraits du texte produit par les élèves sur le site internet de la Société organisatrice et dans les newsletters dédiées au concours.

Il est entendu que la Société organisatrice demandera à recevoir cette autorisation aux seules classes distinguées par le jury, après l'annonce des classes gagnant·e·s et avant la remise des primes. Seuls les modèles d'autorisation fournis sur le site seront alors acceptés. Ce modèle est à télécharger sur le site Flammarion Enseignants à la page : <https://editions.flammarion.com/Enseignants/A-la-une/Concours-d-Ecriture-Etonnants-Classiques-2024>.

S'il·elle rencontre des difficultés à soumettre la participation de sa classe, l'enseignant·e peut envoyer une demande d'aide à l'adresse [concours-enseignants@flammarion.fr](mailto:concours-enseignants@flammarion.fr).

Les candidatures des classes participantes qui auront été envoyées après les délais impartis, ci-avant mentionnés, seront exclues du concours.

Il est précisé que la production écrite doit être originale. L'enseignant·e s'engage à envoyer une production écrite réalisée personnellement et uniquement par les élèves de sa (ses) classe(s) participante(s). La production écrite ne doit pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

#### **4. Limitation de responsabilité**

La responsabilité de la Société organisatrice ne peut être engagée en cas de défaillance, panne, difficulté ou interruption de fonctionnement empêchant l'accès au site ou à une de ses fonctionnalités.

La Société organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler, d'interrompre ou de proroger le concours, ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement (les classes participantes, par l'intermédiaire de leur·e professeur·e, seront prévenues par mail). Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du concours.

#### **5. Données personnelles**

La Société organisatrice (responsable du traitement des données personnelles) informe que le traitement des données personnelles des participant·e·s au concours est nécessaire à :

- leur participation au concours dans le respect du présent règlement ;
- la gestion du concours par la Société organisatrice ;
- l'exécution du présent règlement.

Les données personnelles collectées directement sont les suivantes :

- prénom et nom de l'enseignant·e participant·e ;
- prénoms et noms des élèves de la classe lauréate ;
- adresse mail de l'enseignant·e participant·e ;
- d'autres détails que l'enseignant·e participant·e peut envoyer sur ses classes ou qui peuvent être compris dans les informations transmises à travers le site.

Les traitements des données personnelles des participant·e·s sont fondés sur l'exécution du présent règlement. Les données personnelles, qui font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées à la Société organisatrice (services éditoriaux, marketing, RH, juridiques) dans le cadre de l'organisation du concours uniquement.

Ces données seront conservées par la Société organisatrice pendant toute la durée du concours et pour une durée maximale de 3 ans à compter de la fin du concours. Cette durée peut être augmentée pour permettre à la Société organisatrice l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément à la législation en vigueur, chaque participant·e dispose auprès de la Société organisatrice d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le·a concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès.

Dans le cadre de l'exercice de ces droits, un justificatif d'identité peut être demandé par la Société organisatrice. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé si la demande ne remplit pas les conditions posées par la législation. Dans cette hypothèse, la personne qui a émis la demande en sera dûment informée par la Société organisatrice. S'ajoute à cela le droit pour toute personne participante d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la Cnil pour le territoire français.

La Société organisatrice dispose également d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : DPO Groupe Madrigall, 5 rue Gaston-Gallimard, 75007 Paris.

## **6. Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de difficulté relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, la Société organisatrice statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du règlement et sur tout litige pouvant survenir notamment quant aux conditions ou résultats du concours.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Flammarion SA, service juridique, 82, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, et au plus tard 30 jours après la clôture des participations au concours tel qu'indiquée au présent règlement, soit avant le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Tout différend né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera de la compétence des Tribunaux de Paris.